



Département : Ardèche  
Arrondissement : Largentière  
Canton : Vallon Pont d'Arc

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 16 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune d'UZER,

- Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales
  - La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
  - La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
  - Le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-21,
  - Le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,
  - L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
  - L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I- 8ème Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992, modifié,
  - VU le code de la route
  - VU le code de la voirie

Vu la demande de l'entreprise MILTGEN PAYSAGISTE 1 La Côte 07110 LARGENTIERE

**CONSIDERANT** qu'afin d'effectuer des travaux d'élagage et d'abattage place de la Mairie .

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement de tous les véhicules sera interdit place de la Mairie:

le mardi 9 avril 2024 de 8h à 18h.

**Article 2 :** Une signalisation sera mise en place par le pétitionnaire

**Article 2 :** copie du présent arrêté à :

- L'entreprise MILTGEN

